



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

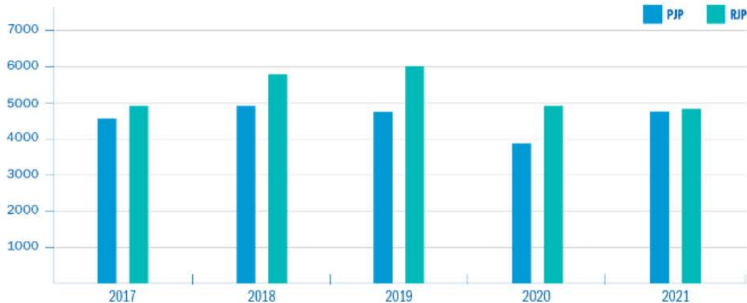
22 mai 2022



Baromètre 2021 : après une baisse en 2020, retour aux chiffres d'avant crise

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, L'Autonome de Solidarité Laïque publie son nouveau baromètre du climat 2021 dans les établissements scolaires basé sur les dossiers d'accompagnement juridique (PJP) et de conseil (RJP) qu'elle ouvre pour ses quelques 485 000 adhérents, tous personnels d'éducation. Une occasion d'analyser si l'impact de cette crise est toujours présent dans les rapports qui régissent l'école ou si les relations ont changé depuis cette période.

En cette année particulière de renouvellement politique, L'ASL a voulu aller plus loin en revenant également sur les chiffres de ces 5 dernières années. Cela a permis de révéler des constantes, notamment sur la nature des dossiers mais également des évolutions, que ce soit sur les tiers impliqués dans les conflits ou sur le traitement judiciaire des dossiers.



Les chiffres clés

- 4 732 dossiers en protection juridique ouverts en 2021 soit **une augmentation de 19 % par rapport à 2020**. Ce chiffre marque un retour à ce que l'on connaissait avant crise.
- Les **personnels d'éducation** (enseignants, directeurs d'école, AESH...) **du 1er degré sont les plus exposés aux risques** (60 % des dossiers traités) ;
- La **majorité des plaintes concernent des diffamations** (33 %) et des **insultes et menaces** (30 %) ;
- Dans **48 % des cas, ce sont les représentants légaux qui sont impliqués dans les litiges** (+10 % par rapport à 2020) suivis des élèves (17 %) ;
- Alors qu'en 2020, **4,5 % des dossiers étaient traités au tribunal, ils sont en 2021 moins de 1 %**, avec au final, seulement 10 condamnations. Cette baisse du traitement judiciaire se confirme sur les 5 dernières années : 177 dossiers en 2017 contre 36 en 2021 ;
- Dans **82% des cas, l'adhérent est « victime » et dans 9 % des cas, il a la double attribution de victime et auteur**, c'est-à-dire qu'il a pu être confronté à une situation qui l'a amené à avoir une réaction pour laquelle il est mis en cause.

Une « constante préoccupante » sur la nature des dossiers traités

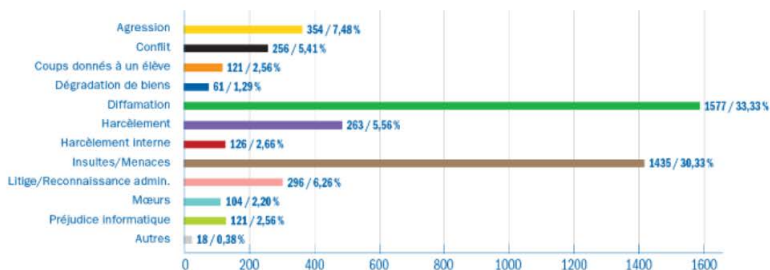
En analysant le nombre, la nature et les catégories socio-professionnelles qui font appel à L'Autonome de Solidarité Laïque pour être accompagnés juridiquement, l'association constate malheureusement plusieurs constantes :

- **Le nombre de dossiers ne baisse pas.** Après la crise de la Covid-19, le nombre de dossiers d'accompagnement juridique et de conseil en 2021 revient à ce que l'on connaissait avant crise. Cela montre clairement qu'il n'y a pas d'amélioration de la situation et que les relations ne s'apaisent pas depuis plus de 5 ans.
- **Ce sont toujours les diffamations (cette année à hauteur de 33 %) et les insultes / menaces (30 %) que l'on retrouve toujours au tout premier plan.** Ces deux catégories restent les plus importantes, ce qui permet de relever un climat scolaire continuellement défavorable et pesant au quotidien.
- Les agressions représentent quant à elles 7,5 % des dossiers, une baisse de 0,5 %.
- Viennent ensuite les conflits (5,4 %), le harcèlement (8,2 %) et les litiges administratifs (6,2 %). Lorsque l'on regarde le détail de ces dossiers, on peut constater que ces derniers sont souvent liés. En cumulé, ils représentent près de 20 % des dossiers d'accompagnement juridique .

Ces trois catégories sont en augmentation par rapport aux années précédentes, **ce qui amène Jean-Louis Linder, vice-président de L'ASL à faire un constat clair :**

« L'école n'est pas un lieu où les enseignants sont attaqués violemment tous les jours, mais un lieu où les problèmes journaliers sont extrêmement présents et pesants. Là encore, notre observation sur les 5 dernières années nous le confirme de manière évidente ».

PJP PAR NATURE 2021

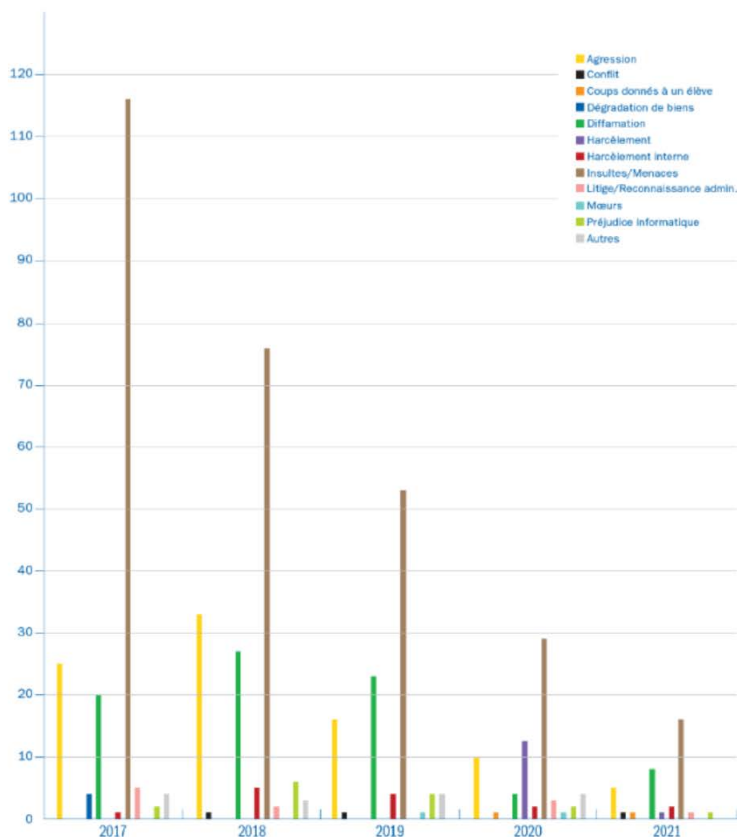


Une baisse des dossiers qui connaissent un traitement judiciaire

Alors qu'en 2020, 4,5 % des dossiers étaient traités au tribunal, ils sont en 2021 moins de 1 %. Comme dans de nombreux secteurs, la crise sanitaire peut expliquer en partie cette baisse (un ralentissement de l'étude des dossiers par la justice). Néanmoins, **l'analyse sur 5 ans confirme que cette baisse du traitement des dossiers par la justice n'est pas simplement liée à la crise sanitaire.** Pour exemple, le nombre de dossiers était de 177 en 2017, mais seulement 36 en 2021.

L'ASL pu, en effet, constater que, même lorsqu'elle conseille de porter plainte pour un certain nombre de dossiers, il y a de plus en plus de refus de prise en compte dans les commissariats, la police demandant de procéder à une démarche civile plutôt que pénale. Cela peut donc expliquer, en partie, cette baisse mise en évidence. C'est ainsi que L'ASL se demande *« comment les personnels peuvent-ils être rassurés lorsque le traitement judiciaire des actes du quotidien semble les minorer ? Bien entendu, les actes de violence extrêmes, les agressions physiques sont bien traités par la justice mais, même s'ils sont dramatiques, ils restent plus rares. Une action des pouvoirs publics est bel et bien nécessaire pour montrer l'intérêt qu'ils portent aux personnels d'éducation dans l'exercice quotidien de leur métier »*.

PJP PAR NATURE - ISSUE JUSTICE SUR 5 ANS



Une augmentation de la catégorie « Conflits » depuis deux ans sur les dossiers de conseil juridique

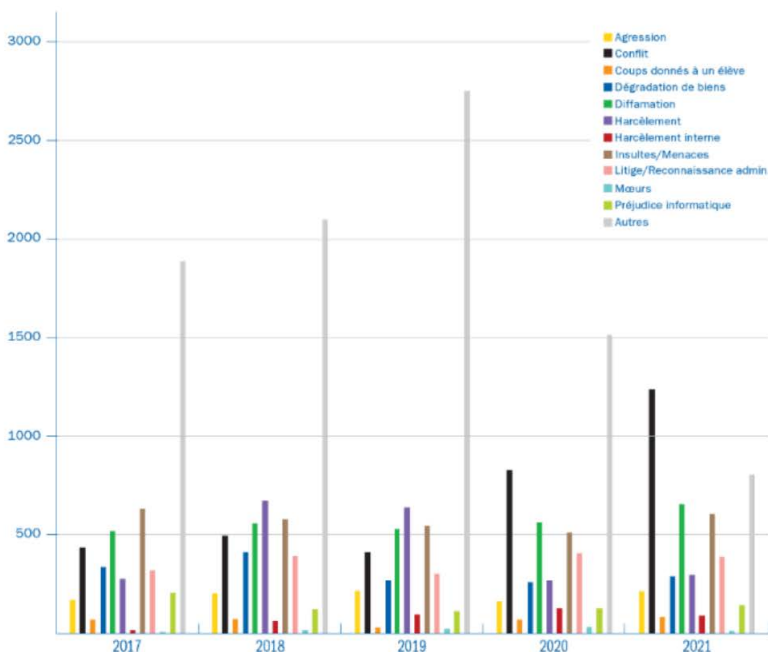
Sur 5 ans, l'association constate une augmentation des dossiers de conseil juridique (RJP) de + 23 % entre 2017 et 2019 mais depuis 2020 une certaine stagnation.

Il est cependant à noter sur ces types de dossiers, **une augmentation de la catégorie « Conflits » depuis deux ans. Ainsi, déjà en 2020, L'ASL avait pu constater une augmentation de 10 % pour cette catégorie passant de 7 % à 17 %. En 2021, cette catégorie représente désormais 25,5 %.**

Dans son analyse précédente, L'ASL liait cette augmentation à un certain mal-être, sans doute accentué par la période d'école à distance. Outre les conflits avec les parents et les élèves, de nombreux dossiers concernaient des conflits entre enseignants et chefs d'établissement dus aux changements constants et répétés des consignes pédagogiques.

Cette hausse consécutive peut sans doute encore une fois s'expliquer par les changements relationnels liés à la crise et aux différents protocoles sanitaires. **Elle est, dans tous les cas, révélatrice d'un besoin de s'adresser à un tiers de confiance en dehors de l'institution ou de l'établissement.**

RJP PAR NATURE SUR 5 ANS



À propos de L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL)

Nées aux côtés de l'école de la République, L'Autonome de Solidarité Laïque et ses 98 délégations départementales agissent depuis plus d'un siècle pour protéger les personnels de l'éducation et prévenir les risques de leurs métiers.

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections. Elle propose une offre de formation sur l'environnement juridique des métiers de l'éducation qu'elle dispense aux personnels d'éducation en formation initiale et continue (près de 10 000 personnels formés chaque année). Sa mission est reconnue par le ministère de l'Éducation nationale.

Forte de son expertise, elle partage, depuis 2008, la protection des enseignants et non-enseignants avec la MAIF dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation choisie par un personnel de l'éducation sur deux.

CONTACT PRESSE

Cihem GHARBI

01 83 75 65 15 - 06 10 71 14 15

c.gharbi@unicorp.fr